

Article 21 du Règlement

Durant son enquête de 1987, le vérificateur général a découvert que 40 p. 100 des accords de développement de l'emploi étaient incomplets. Or, malgré l'absence de documentation assurant l'admissibilité et de plans de formation précis, ces projets ont été approuvés et financés. Il faut absolument prévoir des inspections périodiques sur place afin de s'assurer que la formation offerte est bien celle approuvée lorsque les projets sont financés.

La Planification de l'emploi est censée être une stratégie de formation pour les Canadiens. Sans politique de contrôle globale, elle n'est rien de plus qu'un programme de subventions salariales destiné au secteur privé.

* * *

L'IMMIGRATION**LES CONSEILLERS SANS SCRUPULES**

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, des individus sans scrupules s'arrogeant le titre de conseillers en immigration ternissent la réputation des milieux immigrants du Canada. Ces marchands de chair humaine qui se nourrissent du malheur des autres causent un tort irréparable aux familles et aux particuliers qui succombent à leurs promesses.

L'un de ces ignobles personnages a pris pour cible la collectivité portugaise. Il s'agit de Joe Rafael dont le ministre de l'Immigration du gouvernement précédent avait inscrit le nom au registre de la sécurité. L'an dernier, la GRC a intenté à son égard des poursuites qui ne sont toujours pas réglées. Cela ne l'a toutefois pas empêché de poursuivre son trafic d'êtres humains.

L'individu continue à donner l'impression d'être intouchable, et l'autre endroit, manipulé par les libéraux, encourage les gens de son espèce en refusant d'adopter les projets de loi C-55 et C-84. Par conséquent, pendant que le pays attend les nouvelles lois, le ministre devrait se prévaloir des dispositions du paragraphe 95(M) de la Loi sur l'immigration pour débarrasser le Canada de cette vermine.

* * *

[Français]

L'AÉROSPATIALE**L'AGENCE SPATIALE—MONTRÉAL—LA POSITION DU
SECRETÉNAIRE D'ÉTAT**

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que M. Lucien Bouchard, qui tente de se faire élire dans la circonscription de Lac-Saint-Jean, a décidé de s'occuper de la région de Montréal plutôt que de la circonscription de Lac-Saint-Jean. Je suis heureux que M. Lucien Bouchard ait dit que lui, il mettrait tout son poids politique pour avoir l'Agence spatiale et qu'on peut se fier à son ami.

Mais, monsieur le Président, il y a un dicton qui dit: Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es. Et vu que M. Bouchard est l'ami du premier ministre (M. Mulroney), cela m'inquiète

car le premier ministre a trompé les personnes âgées par de fausses promesses, a trompé les familles, a trompé les malades, a trompé la population en général et voici que là, M. Bouchard, qui veut devenir député de Lac-Saint-Jean, pense que nous, les gens de Montréal, allons accepter cela!

Monsieur le Président, on pourrait dire à M. Bouchard qu'il s'occupe donc de ses oignons, qu'il règle les problèmes des gens de Lac-Saint-Jean avant de faire des promesses qu'il ne pourra pas réaliser.

* * *

● (1410)

KAHNAWAKE**LE TRAFIC ILLÉGAL DE CIGARETTES—LES NÉGOCIATIONS DES
MOHAWKS AVEC LES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES**

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le problème des cigarettes de Kahnawake date de nombreuses années. Des négociations ont été entreprises depuis plusieurs mois entre le gouvernement du Québec et les représentants Mohawks, mais le Québec attend toujours une proposition des Mohawks relativement à ce litige.

L'intervention du ministre Québécois, M. Savoie, lors du barrage des routes, et les négociations qu'il a conduites ont été sympathiques. Grâce à lui, il n'y a eu aucun incident fâcheux ni aucune violence à Kahnawake.

Il n'y a cependant rien de réglé au problème des Mohawks, mais nous ne pouvons tolérer un commerce illégal sur leur territoire, et aujourd'hui les gouvernements du Canada et du Québec doivent négocier avec eux pour en venir à une entente.

Monsieur le Président, nous savons tous que cette négociation sera difficile et complexe, mais elle doit se faire maintenant.

* * *

[Traduction]

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL**L'ÉVALUATION DU PROJET DE LOI 19 DE LA COLOMBIE-
BRITANNIQUE**

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, maintenant que l'Organisation internationale du travail a décrété que le projet de loi du gouvernement de la Colombie-Britannique était trop restrictif et inacceptable dans une société démocratique et libre, il appartient au premier ministre (M. Mulroney) de rencontrer le premier ministre Vander Zalm pour lui demander de retirer ce projet de loi le plus tôt possible.

Cette mesure fait pencher lourdement la balance du côté de l'employeur, car elle enlève aux syndicats le droit de négocier une convention collective sans l'intervention du gouvernement. Elle ne laisse pratiquement aucune possibilité d'instaurer un climat de relations positives et saines entre les syndicats et le patronat en Colombie-Britannique.